



BO LE BULLETIN OFFICIEL DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Bulletin officiel n° 12 du 24 mars 2016

Sommaire

Organisation générale

Programme d'activité 2016

Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance
circulaire n° 2016-022 du 18-3-2016 (NOR : MENP1600858C)

Enseignements primaire et secondaire

Centres d'information et d'orientation

CIO de l'académie de Versailles
arrêté du 17-2-2016 - J.O. du 27-2-2016 (NOR : MENE1604908A)

Actions éducatives

Prix Goncourt des lycéens 2016
circulaire n° 2016-027 du 17-3-2016 (NOR : MENE1606945C)

Baccalauréat technologique

Épreuve d'évaluation des compétences expérimentales de la série STL - session de 2016
note de service n° 2016-026 du 14-3-2016 (NOR : MENE1606195N)

Mouvement du personnel

Conseils, comités, commissions

Nomination au conseil d'administration du Centre national d'enseignement à distance (Cned)
arrêté du 18-2-2016 (NOR : MENF1600199A)

Conseils, comités, commissions

Nomination au conseil d'orientation du Centre national d'enseignement à distance (Cned)
arrêté du 19-2-2016 (NOR : MENF1600200A)

Nomination

Directeur académique des services de l'éducation nationale
décret du 26-2-2016 - J.O. du 28-2-2016 (NOR : MENH1603051D)

Nomination

Directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale
décret du 26-2-2016 - J.O. du 28-2-2016 (NOR : MENH1603049D)

Nomination

Directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale
décret du 26-2-2016 - J.O. du 28-2-2016 (NOR : MENH1603483D)

Nomination

Directeur de l'école supérieure du professorat et de l'éducation de l'académie de Versailles au sein de l'université de Cergy-Pontoise
arrêté du 7-3-2016 (NOR : MENS1600176A)

Informations générales

Appel à candidatures

Un poste d'enseignant du premier degré spécialisé à la Segpa du lycée Comte de Foix en principauté d'Andorre
avis (NOR : MENE1600206V)

Appel à candidatures

Un poste de professeur de lycée en sciences physiques - DNL anglais au lycée Comte de Foix en principauté d'Andorre
avis (NOR : MENE1600207V)

Appel à candidatures

Quatre postes d'adjoint technique de recherche et de formation (ATRF) 2e classe au lycée Comte de Foix en principauté d'Andorre
avis (NOR : MENE1600201V)

Appel à candidatures

Un poste d'infirmier/infirmière - Poste de catégorie A au lycée Comte de Foix à Andorre-la-Vieille en principauté d'Andorre
avis (NOR : MENE1600202V)

Organisation générale

Programme d'activité 2016

Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

NOR : MENP1600858C

circulaire n° 2016-022 du 18-3-2016

MENESR - DEPP - DVE

Texte adressé au doyen de l'inspection générale de l'éducation nationale ; au chef du service de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche ; au secrétaire général du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ; aux directrices et directeurs généraux, directrices et directeurs de l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ; au chef du service de l'action administrative et des moyens du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ; aux rectrices et recteurs de région académique et d'académie ; au directeur de l'académie de Paris ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Introduction et orientations générales

La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) est responsable du système d'information statistique du ministère chargé de l'éducation nationale. À ce titre, elle construit et gère des systèmes d'information alimentés par des données de gestion, qu'elle exploite et dont elle diffuse les résultats. Elle complète cette source de données par des enquêtes auprès des élèves ou apprentis, des personnels et des établissements. En outre, elle établit le compte de l'éducation. Enfin, elle conduit des études ou en fait réaliser par des équipes de recherche. Plus précisément, la Depp a la responsabilité des répertoires et des nomenclatures utilisés dans les systèmes d'information du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle assure ainsi la cohérence des données produites par les différents services du ministère. Par ailleurs, elle conçoit et met à disposition des acteurs du monde de l'éducation un ensemble d'outils de pilotage et d'aide à la décision. Elle produit ainsi des statistiques faisant régulièrement l'état des lieux du système éducatif tant au niveau national que territorial, met au point des indicateurs qui en mesurent la performance, élabore des prévisions à court et moyen terme. Plus généralement, elle exerce une fonction de suivi statistique, d'expertise et d'assistance pour l'ensemble du ministère en charge de l'éducation nationale.

La Depp rend compte de l'état du système d'éducation et de formation au moyen d'études qu'elle mène ou qu'elle engage avec des établissements d'enseignement supérieur ou des organismes de recherche. Elle participe aux projets européens et internationaux destinés à comparer les modes de fonctionnement et les performances des différents systèmes éducatifs. Ce faisant, elle contribue à l'évaluation des politiques conduites par le ministère et alimente le débat public sur l'éducation et la formation.

Au-delà d'un programme d'activité défini annuellement, la Depp travaille dans une dynamique pluriannuelle.

L'ampleur, la complexité des domaines d'analyse à retenir pour mieux rendre compte de l'état du système éducatif français et éclairer son pilotage, ainsi que les investissements dans la construction et la rénovation des systèmes d'information imposent d'inscrire l'activité de la direction dans la durée. Le programme 2016 se place donc dans la continuité des précédents, en organisant l'activité de la direction selon les axes structurants suivants :

- approfondir la connaissance des parcours des élèves et des carrières des enseignants en développant les approches longitudinales ;
- traiter autant que possible les différents sujets sous l'angle des inégalités de situations et de ressources ;
- suivre les réformes en cours et fournir des éléments à leur évaluation, en lien avec les chercheurs ;
- analyser les dynamiques à l'œuvre dans les transformations du système éducatif, en s'appuyant sur des constats et analyses historiques ;
- valoriser les comparaisons internationales et concourir à la qualité de leurs instruments de mesure.

À ces axes thématiques s'en ajoutent d'autres, nécessaires pour atteindre les objectifs fixés :

- consolider et développer le système d'information statistique ;
- renforcer la démarche qualité mise en place au sein de la direction ;
- poursuivre les échanges et les liens professionnels au sein du réseau formé par la Depp et les services statistiques académiques (SSA) afin de consolider les travaux en direction des académies et d'en assurer la diffusion ;
- diffuser la culture de l'évaluation objective et scientifique auprès des acteurs du système éducatif.

Le présent document détaille les travaux programmés par la Depp pour 2016. Dans une première partie, il aborde successivement cinq thèmes d'études : les territoires ; les établissements ; les parcours et les diplômes ; les compétences acquises par les élèves ; les personnels et les moyens. Une deuxième partie porte sur la consolidation des systèmes d'information statistique. Enfin, la troisième partie présente les activités de production transversales et partenariales (indicateurs, recherche, international, publications).

I - Les thèmes d'études

I.1 Les territoires

La disparité des territoires

Les territoires sont très contrastés en termes social, économique et environnemental. Ces facteurs contextuels conditionnent le fonctionnement du système éducatif et sa performance. D'où la nécessité de prendre la bonne mesure de la diversité des territoires afin d'évaluer à leurs justes niveaux à la fois les marges de manœuvre dont disposent localement les acteurs de la politique éducative et les résultats des actions qu'ils conduisent.

Pour y parvenir, plusieurs axes sont inscrits au programme de travail :

- mettre à disposition des acteurs locaux des représentations cartographiques illustrant les différences territoriales grâce au développement du système d'information géographique (voir II.4 *infra*). À ce titre sera notamment réalisée en coédition avec le Cereq une deuxième édition de *l'Atlas académique des risques sociaux d'échec scolaire* ;
- poursuivre la construction du modèle d'allocation des moyens en traitant le second degré après l'avoir fait sur le premier degré (Cf. III.3). Le modèle tient compte des disparités territoriales. Il conduit à allouer plus de moyens aux académies qui, à cause d'éléments de contextes moins favorables (tonalité rurale plus importante, niveau de vie des résidents plus faible), sont désavantagées *a priori* par rapport aux autres ;
- poursuivre les travaux méthodologiques sur les indicateurs de ségrégation sociale dans les territoires, menés en 2015 avec l'aide de l'Insee, tout en accompagnant les statisticiens et acteurs locaux dans l'appropriation des outils déjà développés ;
- engager la réflexion sur l'évolution des indicateurs rendue nécessaire par la réorganisation des régions, proposer des indicateurs et des représentations cartographiques qui mettent en valeur la diversité des territoires à l'intérieur des grandes régions.

Un dialogue renforcé avec les académies

Avec les académies les liens existent à trois niveaux :

- la Depp fournit des indicateurs synthétiques portant sur les différentes composantes du système éducatif qui permettent aux académies de se situer, grâce notamment à *Géographie de l'école*. Elle contribue également au dossier du dialogue de gestion entre les académies et l'administration centrale ;
- la Depp répond dans la mesure du possible à la demande des recteurs, soit pour rencontrer les cadres afin de leur présenter les études conduites et les principales données territoriales, soit pour réaliser un diagnostic de l'académie ;
- au-delà des échanges et des formations, deux fois par an un séminaire avec les services statistiques académiques (SSA) permet d'animer le réseau, de renforcer la culture commune, et d'impulser des thèmes d'étude partagés.

I.2 Les établissements

Une meilleure connaissance des établissements

Dans le cadre de la politique académique de contractualisation des établissements, l'outil d'aide au pilotage et à l'auto-évaluation des établissements (APAE) construit par la Depp apporte des éléments pouvant nourrir la connaissance des établissements publics et privés en vue de leur évaluation externe ou interne. Cette plate-forme fait l'objet de plus de 300 000 connexions par année scolaire. En prenant appui sur une mutualisation de travaux académiques, des évolutions lui sont régulièrement apportées. La construction d'indicateurs supplémentaires se poursuit, portant notamment sur les élèves boursiers. Dès lors qu'une convention est passée avec les académies, les collectivités territoriales peuvent accéder aux données d'APAE. Afin que la communauté éducative s'empare encore davantage des indicateurs d'APAE, l'ergonomie de l'outil a été repensée, en particulier pour rendre plus lisible la présentation des historiques et des graphiques.

Pour répondre à la demande d'une meilleure connaissance du premier degré, la Depp développera cette année un

tableau de bord pour ce secteur, renseigné par l'intermédiaire des systèmes d'information existants. Il aura vocation à être utilisé par les directeurs d'école, les inspecteurs de l'éducation nationale chargés de circonscription, les services académiques et départementaux.

Les indicateurs de valeur ajoutée des lycées (IVAL) constituent l'outil de référence pour mesurer la performance des lycées en fonction des caractéristiques de la population scolaire accueillie, de sa politique de fluidité et d'orientation. Une amélioration sera apportée pour l'édition 2016, en particulier pour les lycées professionnels en prenant en compte de manière plus fine les filières.

La connaissance des capacités d'accueil des établissements sera affinée en améliorant notamment la qualité des réponses dans l'enquête sur le parc immobilier des établissements (EPI).

Enfin, à la suite du comité de pilotage de l'évaluation du numérique qui a été installé en 2015, grâce à l'enquête sur l'équipement des établissements en technologie de l'information et de la communication (ETIC), la question de l'équipement des établissements en outils numériques sera approfondie par le suivi des évolutions et l'analyse de la diversité des situations rencontrées sur ce sujet. De plus, un effort d'harmonisation sera mené avec les académies et les collectivités territoriales afin de limiter les enquêtes auprès des établissements au strict nécessaire pour couvrir tous les besoins d'information et de suivi des politiques engagées.

Mieux connaître la mixité sociale et suivre les Réseaux d'éducation prioritaire (Rep)

La Depp alimente la réflexion sur l'évolution de la carte scolaire afin de suivre l'évolution de la mixité sociale de l'ensemble des établissements publics et privés. Des études sont menées, à partir des indicateurs d'APAE ou de données de l'Insee par quartier, visant à mettre en évidence les processus de ségrégation et leurs conséquences. La refondation de l'éducation prioritaire est effective depuis la rentrée 2015. Les indicateurs de suivi de l'éducation prioritaire (ICoTEP) seront enrichis, notamment pour les écoles, et l'ergonomie de cet outil améliorée afin de le rendre plus utilisable par les réseaux. Cette réforme donnera lieu à la construction d'indicateurs afin d'évaluer la situation tous les quatre ans (voir III.3 *infra*).

Le climat scolaire des établissements

La collecte d'informations par l'enquête SIVIS (système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire) sera reconduite et il faudra en faire encore mieux comprendre les enjeux statistiques. Une réflexion sera entamée en 2016 sur la possibilité de réaliser une enquête de climat scolaire et de victimation dans le premier degré.

I.3 Parcours des élèves, diplômes obtenus et insertion professionnelle

L'évaluation du système éducatif doit notamment reposer sur l'analyse des parcours scolaires des élèves, à la fois dans le cadre de la scolarité obligatoire, mais aussi dans la perspective Bac - 3/Bac + 3. Pour ce faire, la Depp peut *a priori* s'appuyer sur deux types de données :

- celles provenant de ses panels qui suivent une cohorte particulière d'élèves (par exemple, un échantillon représentatif des entrants en sixième en 2007 ou des entrants en CP en 2011) ; ces données combinent les informations d'origine administrative et les informations collectées par voie d'enquêtes ;
- celles, exhaustives, obtenues par appariements successifs des fichiers annuels contenant des informations individuelles, issues en règle générale des bases de gestion, sur la scolarité de chaque jeune ou sur les résultats aux examens qu'il a pu passer.

Du fait de l'absence, aujourd'hui, d'un identifiant véritablement national que le jeune conserverait tout au long de sa scolarité dans le second degré et au-delà, les appariements ne peuvent être réalisés sur la totalité de la population scolaire, ce qui empêche de suivre tous les élèves. Pour remédier à cet état de fait, la Depp constitue le répertoire national des identifiants élèves, étudiants et apprentis (RNIE), qui offre un service de délivrance d'un identifiant unique aux jeunes en cours d'études (voir II.2 *infra*). Cet identifiant interne à l'éducation nationale permettra la construction et l'analyse statistique des trajectoires de tous les jeunes au sein du système éducatif, ceci dans le strict respect de la confidentialité des informations.

La réussite se construit dès l'école primaire

Les conditions de réussite des élèves dans le cadre de la scolarité obligatoire représentent un enjeu important. L'exploitation des panels va permettre cette année encore d'améliorer la connaissance des facteurs favorisant le parcours des élèves. Les élèves du panel CP 2007 vont passer en mai 2016 une évaluation en fin de CM2 qui sera couplée avec une enquête famille. Ces élèves ont déjà passé une évaluation à l'entrée au CP. La deuxième partie de l'année 2016 sera consacrée à l'exploitation des évaluations pour des publications de résultats en 2017.

Les transitions

Les panels permettant de suivre les trajectoires des élèves existent maintenant depuis près de cinquante ans. De tout temps, les « transitions » (passage en sixième, en quatrième, puis orientation en fin de troisième et de seconde, et

enfin passage dans les filières d'enseignement supérieur) ont été marquées par de fortes inégalités sociales. Une première réunion en 2015 a permis de montrer la richesse des panels à des équipes de chercheurs spécialisées dans l'histoire de l'éducation. Elle doit déboucher sur la mise en œuvre de conventions de recherche avec l'objectif de décrire l'évolution de ces transitions depuis un demi-siècle, et de tenter de mesurer l'amélioration ou l'aggravation du déterminisme social.

La transition Bac - 3/Bac + 3, c'est-à-dire les trajectoires des jeunes depuis leur entrée dans le second cycle du secondaire jusqu'à la fin des trois premières années dans l'enseignement supérieur (pour les bacheliers qui poursuivent), est une séquence du parcours d'études particulièrement importante aujourd'hui. C'est en effet durant cette période que se prennent des décisions d'orientation déterminantes pour la réussite ultérieure des jeunes concernés. Au moins trois questions se posent, qui relèvent de cette problématique. La première concerne la place de l'apprentissage dans le système de formation initiale, surtout au moment où le nombre de nouveaux apprentis diminue sensiblement, et ce à tous les niveaux de formation. Cette question sera approfondie pour les passages en CAP, en seconde professionnelle et en BTS. Le second sujet concerne les vœux de poursuite d'études formulés par les bacheliers. Il faut essayer d'en comprendre la formation, d'évaluer les écarts entre les vœux et les affectations réelles, de les relier aux parcours ultérieurs en distinguant ceux synonymes d'orientation réussie et ceux conduisant à une impasse. Le troisième sujet porte sur la valeur ajoutée des lycées : même si pour l'instant les outils ne sont pas encore complètement développés, il faut commencer à s'interroger sur ce qu'est la performance d'un lycée dans le cadre de la continuité avec l'enseignement supérieur.

Un chantier commun est engagé sur ce thème de la transition Bac -3/Bac +3 entre la sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (Dgesip-DGRI.A2) et la Depp.

Les élèves à besoins éducatifs particuliers

La Depp a complètement rénové l'enquête sur les élèves allophones nouvellement arrivés en France. L'objectif est d'identifier le moment où ces élèves arrivent dans des dispositifs d'apprentissage du français, et combien de temps ils y restent avant d'être intégrés dans une classe ordinaire.

La mise en place en 2013 d'un panel d'élèves en situation de handicap (nés en 2001 et en 2005) permet d'améliorer notre connaissance dans deux domaines : l'environnement familial de ces enfants et leur trajectoire scolaire en lien avec une évaluation des compétences à partir d'items adaptés. Ces enquêtes concernent non seulement les enfants scolarisés par l'éducation nationale, mais aussi ceux qui se trouvent dans les instituts médico-éducatifs, et plus largement dans toutes les structures médico-sociales. En 2015, la Depp a disposé des résultats de l'enquête auprès des familles et a publié une Note d'information. En 2016, une évaluation cognitive des enfants du panel 2005 sera mise en œuvre.

Décrochage et insertion

Le niveau de sortie et les chances d'insertion professionnelle qu'il offre sont des mesures parmi d'autres de la performance du système éducatif. À cet égard, le décrochage scolaire est un signal fort de l'échec du système. La Depp participe aux travaux relevant de son périmètre de compétences et visant à la mise en œuvre du plan de lutte contre le décrochage qui découle de l'évaluation partenariale conduite au cours de l'année 2014 sous l'égide du secrétariat général pour la modernisation de l'action publique. La Depp poursuivra ses travaux à partir de l'enquête *Emploi* et du Recensement de la population de l'Insee pour compléter ses indicateurs permettant de mesurer l'ampleur du phénomène des sorties sans diplôme du système éducatif, ses disparités territoriales et leurs évolutions. La qualité de l'insertion professionnelle des jeunes sortant de formation professionnelle est un autre indicateur de résultats du système. S'appuyant sur ses enquêtes d'insertion à court terme, la Depp conduit des analyses comparatives entre filières (scolaire *versus* apprentissage) et spécialités.

L'apprentissage

Pour mieux comprendre la baisse des effectifs que connaît l'apprentissage depuis plusieurs années, notamment dans le secondaire, la Depp réalisera plusieurs travaux qui s'appuieront, d'une part, sur le panel des élèves entrés en sixième en 2007, d'autre part, sur des suivis de cohorte anonymisés grâce au logiciel de cryptage FAERE. Ils permettront d'analyser les parcours des élèves et tout particulièrement les représentations parentales du système éducatif afin d'identifier les facteurs déterminants de la poursuite d'études en apprentissage à l'issue de la troisième et de caractériser le plus précisément possible les élèves qui prennent cette orientation. Une étude de la proximité géographique entre le domicile de l'apprenti, l'adresse de son centre de formation (CFA) et celle de son employeur apportera un autre éclairage sur le sujet.

Les diplômes

Le taux d'accès et la réussite des élèves aux examens sont des indicateurs de performance essentiels. La Depp

publie chaque année des *Notes d'information* donnant les taux de réussite pour chaque série ou spécialité de baccalauréat général, technologique ou professionnel. Ces statistiques sont déclinées par académie et complétées par des données sur les catégories socio-professionnelles des familles. Les résultats au diplôme national du brevet (DNB) et la maîtrise des compétences du socle commun donnent lieu à une publication annuelle, de même que les diplômes de l'enseignement professionnel.

Dans le cadre du parcours des élèves, un regard particulier sera porté cette année sur les trajectoires des lycéens ayant obtenu leur diplôme avec mention. De plus, les suivis de cohortes permettront de comparer les notes obtenues par le même élève au DNB et au baccalauréat.

1.4 Les acquis des élèves

La mesure des performances du système éducatif passe par la mesure régulière des compétences acquises par les élèves. La Depp développe depuis de longues années un dispositif d'évaluations sur des échantillons représentatifs d'élèves au niveau national. Il permet de confronter plusieurs « regards » sur les acquis des élèves dans la plupart des domaines d'enseignement. Un accent particulier est mis sur la mesure des évolutions dans le temps de ces acquis.

Les comparaisons temporelles

Le cycle des évaluations disciplinaires réalisées sur échantillons (Cedre), engagé depuis 2003, permet de mesurer les compétences des élèves dans plusieurs domaines disciplinaires (maîtrise de la langue, mathématiques, langues vivantes, sciences, histoire et géographie), en référence aux programmes de l'école et du collège. La présentation des résultats situe les performances des élèves sur des échelles de niveau allant de la grande difficulté à la maîtrise complète. Renouvelées tous les cinq ans dans les principaux domaines, ces évaluations apportent des éléments sur l'évolution du « niveau des élèves ». Elles donnent également des informations détaillées sur leurs acquis réels, nourrissant ainsi la réflexion des responsables du système sur les objectifs des programmes et les pratiques pédagogiques. Cette année la maîtrise des langues vivantes sera évaluée à la fin de l'école élémentaire et à la fin du collège pour la troisième fois, après 2004 et 2010. Par ailleurs, la comparaison temporelle réalisée entre 1987, 1997 et 2007 sur les compétences en lecture, en orthographe et en calcul avait montré une baisse importante des performances des élèves de fin d'école élémentaire sur cette période de vingt ans, avec une forte augmentation de la proportion d'élèves en difficulté. Une reprise de l'évaluation « Lire, écrire » en fin de CM2, a été intégrée à l'évaluation Cedre « Maîtrise de la langue » en mai 2015 afin d'apporter un éclairage nouveau sur l'évolution des performances en fin d'école élémentaire. L'analyse des résultats en 2016 permettra la comparaison avec les périodes précédentes, elle donnera lieu à la publication d'une *Note d'information* prévue en septembre.

De plus, dans le cadre des indicateurs de performance de la Lof, la Depp organise depuis 2014, selon un cycle triennal et sur échantillons, des évaluations en fin de CE1, en début de sixième et en fin de troisième, portant sur les compétences 1 et 3 du socle commun (« maîtrise de la langue française », « principaux éléments de mathématiques et culture scientifique et technologique »). Cette année les résultats de l'évaluation à l'entrée en sixième réalisée à l'automne 2015 sur la base d'un échantillon représentatif des académies concernant plus de 140 000 élèves seront exploités et publiés. L'évaluation en troisième sera mise en œuvre en mai 2016 sur un échantillon de 15 000 élèves. Enfin, les résultats des tests de lecture 2015 passés lors de la Journée défense et citoyenneté (JDC) seront analysés et publiés.

Les comparaisons longitudinales

Les panels de la Depp, qui permettent le suivi de la scolarité de cohortes comprenant chacune plusieurs milliers d'élèves, à partir de l'entrée en CP ou de l'entrée en sixième, sont enrichis par des recueils de données complémentaires telles que des évaluations cognitives et conatives à divers moments de la scolarité permettant une analyse des compétences.

Les élèves du panel entrés au CP en 2011 ont été évalués dès cette année-là. Ils le seront à nouveau en mai 2016 à la fin de leur cinquième année du primaire, avec pour objectif de croiser les compétences et les connaissances acquises avec les informations recueillies sur le milieu familial, le logement, etc.

La première évaluation des compétences des élèves en situation de handicap sera expérimentée en mars 2016.

Dans ce domaine, la Depp construit des outils méthodologiques qu'elle n'avait pas auparavant.

Les évaluations internationales

Elles permettent d'apprécier les connaissances et les compétences des élèves, de mesurer les évolutions dans le temps et de comparer les résultats de la France avec ceux d'autres pays. Complémentaires des dispositifs nationaux, elles apportent un regard externe et distancié par rapport aux objectifs propres du système français. La confrontation de leurs résultats avec ceux d'autres dispositifs enrichit la réflexion sur les objectifs d'enseignement à des moments-

clés des parcours scolaires.

Les évaluations internationales sont souvent centrées sur le concept de « littératie », défini comme « la capacité à utiliser ses connaissances dans des situations de la vie quotidienne, ainsi qu'à analyser, raisonner et communiquer de manière efficace ». Destinées à comparer les performances et leurs évolutions, les évaluations internationales autorisent également la mesure comparée de l'équité, permettant de mieux comprendre les sources d'inégalités d'un système éducatif. Elles contribuent aussi à affiner les outils d'évaluation et les techniques psychométriques. Les résultats de l'enquête Pisa 2015, avec la culture scientifique comme domaine majeur, seront publiés en décembre 2016.

Par ailleurs, dans le cadre des enquêtes TIMSS, les résultats de l'évaluation des compétences des élèves en mathématiques et en physique-chimie, organisée au niveau du CM1, ainsi qu'aux niveaux de la terminale S et des CPGE scientifiques, seront publiés en novembre 2016.

L'évaluation des dispositifs

Les rythmes scolaires : la Depp évalue selon un double protocole les conséquences possibles de la mise en place des nouveaux rythmes sur les apprentissages :

- À la rentrée 2015, 250 classes de CP ont été évaluées en français et en mathématiques, dans 250 écoles correspondant aux organisations majoritairement les plus répandues du temps scolaire. Elles le seront à nouveau en mai 2016. L'objectif est de mesurer si l'organisation du temps scolaire peut avoir un effet sur le bien-être et les apprentissages des élèves au début de l'école élémentaire. Les résultats seront connus au premier trimestre de l'année 2017.
- Les élèves du panel 2011 vont être évalués en mai 2016 en fin de CM2, à la fois en mathématiques et en français. Les résultats seront rapportés aux différentes organisations du temps scolaire avec l'objectif de voir si elles peuvent être corrélées avec des différences de résultats. Là aussi les résultats seront connus au premier trimestre de l'année 2017.

Un accent mis sur le numérique

À la suite de la mise en place d'évaluations du numérique trois groupes de travail vont se réunir en 2016 :

- le premier portera sur les matériels et leur utilisation, notamment à partir de l'enquête Etic pour mieux la fiabiliser et en faire un véritable outil de pilotage ;
 - le second portera sur les pratiques enseignantes, notamment à partir de l'enquête ProfEtic, mais aussi à partir d'enquêtes internationales ;
 - le troisième portera sur les pratiques des élèves et sur les apprentissages dans le cadre du grand plan numérique.
- Le travail mené les deux années précédentes sur deux dispositifs appuyés sur l'utilisation du numérique par les enseignants et les élèves (collèges connectés et D'Col) a déjà permis de construire des protocoles dans ce domaine.

De nouvelles procédures au service de la qualité de l'évaluation

Pour la première fois, la Depp a mené une évaluation informatisée de grande ampleur : la passation de l'évaluation Socle en sixième en novembre 2015 pour 140 000 élèves sous forme numérisée. Auparavant, les évaluations numérisées ne concernaient que quelques centaines ou quelques milliers d'élèves. La conception du projet, les contraintes techniques et les scénarios envisagés pour la passation dans les établissements ont obligé le bureau qui a en charge ce dossier à se réorganiser complètement et à travailler de manière étroite avec les académies, en particulier avec les directions des systèmes d'information. Cet investissement sera capitalisé en 2016 à l'occasion de nouvelles évaluations sur support informatique.

Enfin, la certification des évaluations Cedre par l'Afnor a permis de valider l'ensemble des procédures de conception, de passation, d'exploitation et d'analyse ; elle concrétise ainsi le professionnalisme de la Depp. Mais elle exige pour 2016 la même rigueur et la même traçabilité des procédures.

1.5 Les personnels, les moyens et les ressources du système éducatif

Les conditions d'exercice du métier d'enseignant

Le *Bilan social national* (BSN), à parution annuelle et qui rassemble les statistiques de référence sur les personnels de l'éducation nationale, est devenu l'une des publications phares de la Depp. Il couvre la quasi-totalité des sujets : la démographie des enseignants et des non-enseignants, leur lieu d'exercice, leur rémunération, leur mobilité géographique et professionnelle, les recrutements par concours, les retraites, etc. Ce cadrage statistique est le point de départ d'études plus approfondies. Trois thèmes seront plus particulièrement examinés en 2016.

Le premier thème prioritaire concerne la santé des personnels et leur exposition aux risques psycho-sociaux (RPS) à l'aune de leurs conditions de travail. Il s'agira en particulier d'analyser la situation des enseignants en la comparant à

celle d'autres agents de la fonction publique également qualifiés et dont les conditions d'exercice du métier les mettent face à un public. Par ailleurs, l'analyse de l'exposition aux RPS sera étendue aux personnels non enseignants.

Le deuxième thème couvre la question des parcours et de la carrière des enseignants. Il sera traité sur au moins deux sujets : les recrutements par voie de concours en détaillant les profils des candidats ; la mobilité des enseignants par le prisme de la durée de leur affectation dans un établissement.

Enfin, le troisième thème de travail privilégié concerne les rémunérations des personnels. L'effort portera encore sur l'analyse de leurs évolutions annuelles en exploitant le système d'information sur les agents des services publics (SIASP). Les différences de rémunération entre les hommes et les femmes et entre les deux secteurs d'enseignement seront approfondies.

Par ailleurs, la Depp préparera, pour la partie française, la prochaine enquête internationale de l'OCDE sur les enseignants, Talis 2018. Au-delà de l'enquête centrale qui porte sur les enseignants de collège, la France a retenu l'option sur les enseignants de l'école élémentaire.

Les moyens financiers

Le Compte de l'éducation constitue une source d'informations très riche sur les moyens financiers dédiés au service d'éducation. Il permet notamment de déterminer chaque année la structure du financement du système éducatif et de connaître la dépense consentie par la collectivité nationale pour la formation d'un élève ou d'un étudiant. Un des objectifs de l'année 2016 est de diffuser une mise à jour de la méthodologie du Compte et de rendre accessible à un large public un ensemble de résultats qui permettent d'enrichir le regard que l'on porte sur notre système éducatif. L'étude spécifique sur les dépenses des collectivités territoriales en matière d'éducation menée en 2015 sera renouvelée et enrichie en 2016.

Comme chaque année ces analyses seront enrichies par des comparaisons internationales.

II - La consolidation des systèmes d'information

Les études, l'analyse et la construction d'indicateurs nécessitent le recueil de données statistiques fiables dans un grand nombre de domaines, tant pour les besoins d'analyse du système éducatif français que pour ceux des comparaisons internationales.

II.1 Le contexte institutionnel

La Depp fait partie du Service statistique public (SSP) auquel la loi confère un statut particulier qui, entre autres, renforce la garantie de confidentialité et de secret statistique des informations traitées. Les organismes du SSP, dont la tête de réseau est l'Insee, partagent un ensemble de droits et de devoirs : le devoir, par exemple, de respecter les principes figurant dans le *Code de bonnes pratiques de la statistique européenne*, construits sur des objectifs de qualité, de pertinence, d'efficience ; le droit, notamment, d'accéder aux données des organismes qui les produisent, en contrepartie du devoir de confidentialité dans leurs traitements. C'est grâce à ce statut particulier que la Depp peut s'engager sur la confidentialité des informations contenues dans le RNIE ou peut accéder aux données issues du système SIASP (voir I.5 *supra*).

Le second intérêt d'appartenir au SSP est son fonctionnement en réseau, qui facilite l'échange et la coordination des informations et des études sur des sujets d'intérêt commun. Une partie des activités est d'ailleurs inscrite dans le programme de travail de moyen terme 2014-2018 commun aux organismes du SSP. Ainsi, des travaux autour du décrochage (y compris la mesure du phénomène, voir I.3 *supra*) sont lancés et discutés dans des groupes *ad hoc* réunissant différents partenaires du SSP préoccupés par ces questions.

II.2 Les répertoires et les bases centrales

Deux types de systèmes d'information constituent l'infrastructure des dispositifs statistiques de la Depp : les nomenclatures et les répertoires.

La Base centrale des nomenclatures (BCN) contient toutes les nomenclatures en usage dans les applications de gestion et de statistique du ministère chargé de l'éducation nationale. La Depp veille à la complétude de la BCN, à la cohérence et à la compatibilité - en un mot à la qualité - des nomenclatures, surtout lorsqu'elles sont destinées à être utilisées par les dispositifs interministériels, concernant par exemple la formation, ou lorsqu'elles sont impliquées dans le développement de grands projets ministériels (Sirhen, Socle décisionnel, Sysca, Cyclades).

Le second type de systèmes d'information est constitué de trois répertoires. Le Répertoire académique et ministériel sur les établissements du système éducatif (Ramsese) recense et caractérise les établissements assurant une activité de formation, de la maternelle à l'enseignement supérieur, ainsi que toutes les structures concourant au fonctionnement du système éducatif. La Base nationale des identifiants élèves (BNIE) répertorie les élèves du premier degré après leur avoir attribué un numéro identifiant unique (INE). Sa qualité détermine celle des constats et

prévisions d'effectifs d'élèves scolarisés dans le premier degré, réalisés chaque année par la Depp (voir III.3 *infra*). Le RNIE (répertoire national des identifiants élèves, étudiants et apprentis) a été créé en 2015 afin d'étendre l'attribution d'un identifiant national unique dans le second degré scolaire et de prendre progressivement en charge l'apprentissage, l'enseignement agricole et l'enseignement supérieur.

Ces nomenclatures et répertoires interviennent dans la construction du système d'information statistique de la Depp, dont l'alimentation s'effectue à partir des systèmes de gestion nationaux par des remontées provenant des bases nationales ou académiques : BE1D et Siecle pour les données sur les élèves des premier et second degrés, Sifa pour les apprentis, Ocean pour les résultats aux examens et concours des personnels et les systèmes d'information RH existants pour les personnels. La collecte alimente, après contrôles et traitements, le système d'information statistique de la Depp dont un très grand nombre de données sont mises à disposition dans la Base centrale de pilotage (BCP) pour les besoins d'utilisateurs internes ou externes au ministère, données qui sont soit agrégées soit individuelles. La BCP couvre non seulement les élèves et les apprentis, mais aussi les personnels et les étudiants : elle est en effet alimentée par des données provenant des bases gérées par la sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (Dgesip-DGRI-A2). Des efforts continus sont consacrés à l'amélioration des outils d'accès à la BCP. La Depp assure la maîtrise d'ouvrage des quelque 130 applications et logiciels d'analyse qui entrent dans la construction du système d'information statistique.

II.3 Le système d'information statistique consolidé académique pour les élèves, les étudiants et les apprentis

L'extension de l'utilisation d'un INE à caractère national à l'ensemble du système éducatif a été concrétisée par l'arrêté interministériel du 16 février 2012. La technologie sur laquelle repose la Base élèves académique (BEA) étant déclarée obsolète par la direction du numérique pour l'éducation (DNE) du ministère pour recevoir ce nouvel identifiant, la Depp a fait le choix de sa rénovation au sein d'un système d'information statistique consolidé académique pour les élèves, les étudiants et les apprentis (Sysca). Avec l'accord de la Cnil, Sysca a été créé en tant que base nationale, découpée en bases académiques. La mise en œuvre de Sysca a été effectuée simultanément avec celle du RNIE, après le constat de la rentrée 2015, pour y importer tous les élèves présents dans les BEA et procéder à leur immatriculation par le RNIE. À la rentrée 2016, les services statistiques académiques utiliseront Sysca comme ils utilisent aujourd'hui la BEA. Pour la Depp, Sysca remplacera le système d'information Scolarité utilisé actuellement pour la production de diverses statistiques, dont le constat de rentrée. Dans ce contexte, la Depp a pris note avec beaucoup d'intérêt de l'avis émis par le Conseil national de l'information statistique souhaitant la mise en place d'un système d'information, élaboré à des fins statistiques, qui permette d'étudier le poids des déterminismes sociaux sur les parcours tout au long de la scolarité, du premier degré au supérieur.

II.4 Le développement du système d'information géographique

La Depp poursuivra la mise en place d'un système d'information géographique (Sig) constitué de trois « briques » : les données vectorielles (fonds de carte, géolocalisation des élèves, des personnels et des établissements, etc.) ; les outils et données statistiques (distancier, nomenclatures, indicateurs statistiques territoriaux, etc.) ; la production d'informations géographiques par le biais de cartes notamment.

Pour ce qui est des données, la Depp continuera de bénéficier du service de géolocalisation des écoles et établissements offert par l'IGN. Elle continuera à investir sur la géolocalisation des résidences des élèves. Elle conduira par ailleurs des travaux sur la question des zonages pertinents pour l'analyse du système éducatif.

III - Partenariats, production et publications

III.1 La production de données internationales et la représentation de la France dans les instances européennes

La Depp assure une participation active de la France dans les instances internationales de définition et de développement des statistiques sur l'éducation : réseau de l'OCDE sur les indicateurs internationaux de l'éducation (Ines) et Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement (CERI) ; réseau européen Eurydice dont elle abrite l'unité française ; groupes de travail d'Eurostat ; groupe permanent sur les indicateurs et les critères de référence européens auprès de la Commission européenne. Par sa composante SSM, la direction garantit des données conformes aux normes statistiques internationales, notamment à travers la collecte UOE

(Unesco/OCDE/Eurostat). En lien avec son expertise statistique, la Depp exerce la fonction de représentant de la France dans les différentes instances européennes et internationales : Eurostat, Groupe permanent des indicateurs européens, comités de l'OCDE, IEA (*International Association for the Evaluation of Educational Achievement*).

Les enjeux de 2016 portent en premier lieu sur l'évolution des indicateurs développés par l'OCDE et publiés dans *Regards sur l'éducation*. Au cours des dernières années, les domaines couverts se sont sensiblement élargis : description des enseignants, enseignement supérieur, mobilité à l'international, ou encore mécanismes de financement de l'éducation. La Depp veillera à ce que le développement des indicateurs souscrive aux règles de

qualité méthodologique (comparabilité des indicateurs, disponibilité des sources, pertinence statistique).

En deuxième lieu, une attention particulière est portée au risque de distorsion au sein de la collecte commune UOE, chacune des institutions (Unesco, OCDE, Eurostat) sollicitant de plus en plus de données légèrement différentes de celles des autres. La Depp s'emploiera au maintien d'une homogénéité relative des indicateurs, gage de clarté des repères qu'ils fournissent. Au-delà de la collecte UOE, une nouvelle collecte de données sur les salaires des enseignants, commune à Eurydice et à l'OCDE, se mettra en place à l'automne 2016.

En troisième lieu, les enjeux de 2016 ont trait au pilotage par la Commission européenne de la stratégie « Éducation et formation 2020 ». Le suivi d'objectifs chiffrés communs (critères de référence) s'accompagne de la mise en place d'un ensemble d'indicateurs contextuels dans les champs suivants : éducation et accueil petite enfance, compétences de base des élèves, décrochage scolaire, enseignement supérieur et employabilité des diplômés. La Depp prendra part activement à cette nouvelle construction d'indicateurs qui mobilise le réseau Eurydice ainsi étroitement associé au travail de la Commission européenne.

III.2 Le développement des liens avec la recherche

Depuis plusieurs années, la Depp développe des partenariats avec des équipes de recherche. Ces collaborations, sous couvert de conventions *ad hoc*, concernent la mise à disposition de données, l'évaluation de dispositifs, l'étude d'une thématique d'intérêt, etc. Elles se font à l'initiative de la Depp ou à l'initiative des chercheurs.

En 2015, la Depp a également lancé deux nouveaux appels à projets de recherche, l'un sur le statut social et la représentation du métier enseignant, l'autre sur les filières sélectives de l'enseignement supérieur et la mobilité sociale, en partenariat avec la sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (Dgesip-DGRI-A2). Au total, dix équipes de recherche ont été retenues sur la pertinence de leur problématique et la qualité scientifique de leur dossier. Elles seront financées sur deux ans pour mener à bien leurs travaux, à partir de données administratives, mais aussi à partir de données inédites collectées par leurs soins au travers d'enquêtes spécifiques. Les premiers résultats sont attendus pour fin 2016 - début 2017. Les rapports et les articles seront quant à eux remis fin 2017 - courant 2018.

L'appel à projet « Égalité des chances à l'école », lancé en 2012 en partenariat avec le Défenseur des droits et le Commissariat général à l'égalité des territoires, s'est achevé avec la réception des derniers rapports de recherche. La phase de valorisation de ces travaux a débuté fin 2015 avec la publication de deux premiers articles dans le numéro thématique de la revue *Éducation & formations*, « Climat scolaire et bien-être à l'école », n° 88-89. Elle se poursuivra en 2016 et 2017 avec la publication de neuf autres articles.

Au total, quarante conventions concernant des projets de recherche sont actuellement en cours de validité. En permettant différents modes de collaboration et d'accès aux données de manière sécurisée, le nombre de demandes émanant de la recherche ne cesse de s'accroître. Grâce à l'augmentation de ces demandes d'origines multiples, l'éventail des spécialités de recherche s'intéressant aux questions éducatives s'est élargi (économistes, sociologues, psychométriciens, didacticiens, géographes, historiens, etc.). Grâce aux appels à projets de recherche, le réseau des chercheurs partenaires de la Depp se consolide avec certaines équipes, mais se développe également largement sur l'ensemble du territoire. Cet investissement permettra également d'enrichir les publications de la Depp en quantité et en qualité, puisqu'à l'issue de chaque convention, un article doit être soumis.

III.3 La production d'indicateurs, le suivi et l'évaluation des réformes et des expérimentations

Les grands indicateurs de l'éducation

Depuis plus de vingt ans, *L'état de l'école* présente chaque année en octobre une trentaine d'indicateurs sur le système éducatif français. Cette publication sera complétée par des indicateurs publiés chaque année à date fixe tels que :

- les prévisions d'effectifs scolaires à deux ans, en avril ;
- le pourcentage de bacheliers dans une génération, en juillet ;
- la dépense intérieure d'éducation, en novembre ;
- le constat des effectifs scolaires, en décembre.

Le suivi et l'évaluation de la refonte de l'éducation prioritaire et de l'allocation des moyens aux écoles

Afin d'évaluer la nouvelle politique de l'éducation prioritaire, avec en particulier la mise en place des Rep+, la Depp construit cette année deux protocoles d'évaluation destinés à analyser :

- l'écart de maîtrise des compétences du socle commun entre les élèves en éducation prioritaire et hors éducation prioritaire à la fin de l'école et du collège. Les premiers résultats seront connus cette année pour les écoles, en 2017 pour les collèges ;
- les parcours des élèves, réalisés grâce à un suivi de cohorte des entrants en sixième des Rep+. Les résultats

concernant la première cohorte d'élèves entrés à la rentrée scolaire 2015 seront disponibles en 2019.

Un nouveau modèle d'allocation des moyens aux écoles, plus fin et plus objectif que le précédent, a été réalisé par la Depp. Ce modèle part de l'analyse des 23 000 communes de France dotées d'au moins une école publique. Il permet de tenir compte de la nature plus ou moins rurale de ces communes mais aussi de leurs caractéristiques sociales. Il a été utilisé pour la première fois en 2015 et sera actualisé chaque année. Il permet d'enrichir le dialogue de gestion entre les académies et l'administration centrale, mais aussi à l'intérieur des académies dans le cadre de la répartition des moyens entre les départements.

Une réflexion a par ailleurs été engagée en 2015 sur un modèle d'allocation des moyens pour le second degré. Il devrait être finalisé au premier semestre 2016 pour une utilisation dans le cadre de la préparation de la rentrée 2017.

L'évaluation des expérimentations et des dispositifs en établissement

Après avoir suivi pendant deux ans les dispositifs « collègues connectés » et « D'Col » portant sur l'utilisation du numérique au sein de la classe et les pratiques enseignantes dans ce domaine, la Depp sera étroitement associée à la mise en œuvre et au développement du plan numérique pour l'éducation afin d'en déterminer les protocoles d'évaluation.

Les travaux des deux équipes de chercheurs évaluant le dispositif « plus de maîtres que de classes » sont maintenant terminés : ils seront exploités en 2016 et feront l'objet d'échanges avec le groupe national de suivi.

III.4 La stratégie éditoriale et les publications

La poursuite d'une stratégie éditoriale dynamique a permis de publier en 2015 cinquante-et-une *Notes d'information*. Elle a également permis la production régulière d'articles pour la revue *Éducation & formations*.

La mise en œuvre de la stratégie éditoriale de la Depp passe aussi par la poursuite du réaménagement sur le site Internet du ministère de l'espace Statistiques, devenu « Études et statistiques de la Depp ». Il s'adapte par étapes à plusieurs exigences :

- la consolidation de ses liens avec les sites des autres producteurs de données publiques au premier rang desquels figure l'Insee, tout ceci dans le contexte de l'ouverture de ces données au grand public. La convention Depp-Insee, portant sur l'archivage pérenne des publications de la Depp dans la structure Epsilon de l'Insee, est mise en œuvre depuis juin 2015 et se traduit par la mise à disposition progressive des publications de la Depp dans un format de consultation « plein texte » ;

- l'accès facilité aux produits statistiques, qu'il s'agisse de données primaires ou de publications, va se traduire en 2016 par la mise en œuvre d'une version HTML complète des *Notes d'information* de la Depp, enrichies de graphiques dynamiques exportables dans différents formats de fichiers électroniques, et réutilisables ;

- l'espace « Études et statistiques de la Depp » va proposer un outil de recherche des publications plus efficace.

La réflexion engagée en 2015 pour refondre les *Dossiers de la Depp* va se concrétiser en 2016 par la publication multi-supports des quatre dossiers sur les évaluations Cedre.

Les médias ont montré un grand intérêt pour les études et les publications de la Depp, qui alimentent ainsi le débat public sur l'éducation. Les relations avec la presse seront poursuivies en 2016.

Enfin, la qualité du dispositif de « réponse aux demandes d'information statistique » de la Depp a été certifiée pour la troisième fois par l'Afnor en 2015.

Les publications prévues en 2016

- *Filles et garçons sur le chemin de l'égalité de l'école à l'enseignement supérieur 2016* (8 mars) ;

- *Bilan social national 2014-2015* (mai) ;

- *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche 2016* (août) ;

- *L'éducation nationale en chiffres 2016* (septembre) ;

- *L'état de l'École 2016* (octobre) ;

- La revue *Éducation & formations* : trois numéros contenant chacun 6 ou 7 articles paraîtront en 2016 ;

- *Les dossiers de la Depp* : cinq seront mis en ligne, dont trois sur les compétences des élèves (Cedre 2012, Histoire-géographie et éducation civique ; Cedre 2013, Sciences expérimentales ; Cedre 2014, Mathématiques) et un de nature méthodologique sur le Compte de l'éducation ;

- Une nouvelle et deuxième édition de *L'atlas académique des risques sociaux d'échec scolaire*, coéditée par la Depp et le Céreq (juin) ;

- Une nouvelle publication, *L'Europe de l'éducation en chiffres*, est prévue à l'automne 2016. Elle vise à mettre à la disposition d'un large public un ensemble raisonné d'indicateurs portant sur l'ensemble des dimensions des systèmes éducatifs des pays de l'Union européenne : 1. l'environnement économique et social des élèves ;

2. l'organisation des systèmes éducatifs ; 3. les dépenses d'éducation ; 4. les enseignants ; 5. les performances

scolaires ; 6. les retombées de l'éducation, de la formation à l'emploi ;
- Les *Notes d'information* : calendrier et thèmes indicatifs.

1er trimestre

Liste thématique des Notes d'information de la Depp parues en 2015

Seule une famille sur deux a décidé du projet scolaire de son enfant dès la sixième

Les collèges connectés

Le dispositif D'Col

Apprentissage : en 2014

La dépense pour le parcours d'un élève ou d'un étudiant en France et dans l'OCDE en 2012

Les résultats du diplôme national du brevet 2015

L'absentéisme

Prévisions d'effectifs d'élèves du premier degré

Prévisions d'effectifs d'élèves du second degré

Les résultats définitifs de la session 2015 du baccalauréat

Les résultats définitifs de la session 2015 des examens professionnels du second degré

L'appréciation du collège par les parents

La comparaison des notes au DNB et au baccalauréat

Les concours des enseignants du second degré dans l'enseignement public session 2015

Les profils des candidats aux concours des enseignants du second degré, session 2015

Les disparités académiques dans le cadre des résultats au baccalauréat

2e trimestre

L'insertion professionnelle des apprentis 2015

L'insertion professionnelle des lycéens 2015

La journée défense et citoyenneté 2015

Les concours des enseignants du premier degré dans l'enseignement public, session 2015

Les profils des candidats aux concours des enseignants du premier degré public, session 2015

Les évaluations numériques du socle commun. Début de sixième

Cedre 2015 - Les compétences générales et langagières au collège

Cedre 2015 - Les compétences en maîtrise de la langue en fin d'école primaire. Évolution 2008-2014

Les personnels de l'éducation nationale en 2014-2015 : quelques éléments de synthèse

3e trimestre

Les résultats provisoires du baccalauréat 2016 - session de juin

L'évolution 2013-2014 de la rémunération des enseignants du Men

Les heures supplémentaires annualisées des enseignants

4e trimestre

Les enseignants intervenant en Segpa

L'impact des épreuves en cours d'année sur la réussite au baccalauréat

Lire et écrire en fin d'école primaire

La formation continue universitaire en 2014

La scolarisation des élèves allophones

La VAE des diplômés du secondaire en 2015

La VAE des diplômés du supérieur en 2015

TIMMS : maths et sciences au CM1

TIMMS advanced 2015 : mathématiques en terminale scientifique

TIMMS advanced 2015 : physique en terminale scientifique

Constats d'effectifs de rentrée du premier degré en 2016

Constat d'effectifs de rentrée du second degré en 2016

Le coût de l'éducation en 2015, évaluation provisoire du compte

Sivis en 2015-2016

Premiers résultats de l'enquête victimation 2016

Les apprentis 2015

Pisa 2015 : culture scientifique

Pisa 2015 : compréhension de l'écriture et culture mathématique

La prévision des publications 2016 reste indicative à ce stade et est susceptible d'ajustements dans le courant de l'exercice annuel.

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

La directrice de l'évaluation, de la prospective et de la performance,
Fabienne Rosenwald

Enseignements primaire et secondaire

Centres d'information et d'orientation

CIO de l'académie de Versailles

NOR : MENE1604908A

arrêté du 17-2-2016 - J.O. du 27-2-2016

MENESR - DGESCO A1-4

Vu code de l'éducation, notamment articles L. 313-4 et D. 313-1 à D. 313-13 ; procès-verbal du comité technique académique du 10-3-2014

Article 1 - Le centre d'information et d'orientation départemental (CIO) de Sceaux (UAI 0921203H) sis 10, rue Gaston Lévy est fermé depuis le 31 août 2014 (pour régularisation).

Les activités de ce CIO sont reprises par le CIO départemental de Montrouge (UAI 0920663W) depuis le 1er septembre 2014.

Article 2 - Le recteur de l'académie de Versailles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 17 février 2016

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement scolaire,
Florence Robine

Enseignements primaire et secondaire

Actions éducatives

Prix Goncourt des lycéens 2016

NOR : MENE1606945C

circulaire n° 2016-027 du 17-3-2016

MENESR - DGESCO B3-4

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; au directeur de l'académie de Paris ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux ; aux délégué(e)s académiques à l'éducation artistique et à l'action culturelle ; aux inspectrices et inspecteurs de l'éducation nationale enseignement technique ; aux proviseurs ; aux directrices et directeurs du Réseau Canopé

Pour la 29e édition consécutive, le prix Goncourt des lycéens offre à une cinquantaine de classes l'occasion de lier l'appropriation de la langue et de la littérature françaises au plaisir de lire et à l'actualité romanesque. Ce prix, né à Rennes, et placé sous le haut patronage de l'Académie Goncourt, permet aux élèves de lire l'intégralité de la sélection Goncourt. Piloté par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et l'association Bruit de lire, mandatée pour coordonner l'action, en partenariat avec la Fnac et le Réseau Canopé, le prix se déroulera de septembre à novembre 2016.

I - Un prix national décerné par les lycéens

1 - Objectifs

Le prix Goncourt des lycéens a pour ambition de développer chez les élèves le goût de la lecture par la découverte des romans de la rentrée littéraire figurant dans la sélection de l'Académie Goncourt. D'un point de vue pédagogique, l'opération est conduite conformément aux finalités des programmes d'enseignement du français au lycée. La lecture d'œuvres intégrales est notamment l'occasion pour les élèves d'exercer une pensée critique autonome, de formuler des jugements personnels et de les justifier, de prendre part à des débats argumentés au sein de la classe et de pratiquer différentes activités d'écriture.

Il conduit également les lycéens à découvrir le monde du livre et l'institution littéraire française.

Le prix Goncourt des lycéens participe des objectifs de développement de la vie culturelle au lycée, conformément à la circulaire n° 2010-012 du 29 janvier 2010. Il répond également aux finalités des programmes suivants :

- le programme de français des classes de seconde générale et technologique et première générale littéraire : le prix Goncourt des lycéens contribue à « la constitution et l'enrichissement d'une culture littéraire ouverte sur d'autres champs du savoir et de la société », au « développement d'une conscience esthétique permettant d'apprécier les œuvres, d'analyser l'émotion qu'elles procurent et d'en rendre compte à l'écrit comme à l'oral », à « l'étude continuée de la langue, comme instrument privilégié de la pensée, moyen d'exprimer ses sentiments et ses idées, lieu d'exercice de sa créativité et de son imagination » ;

- le programme de français des classes (seconde et première) préparatoires au baccalauréat professionnel : le prix Goncourt des lycéens s'inscrit dans les problématiques de l'objet d'étude « Parcours de personnages » abordé en classe de seconde, et dans celles de l'objet d'étude « Du côté de l'imaginaire » abordé en classe de première.

2 - Pilotage national

Le prix est suivi par un comité de pilotage national composé de la directrice générale de l'enseignement scolaire ou de son représentant, d'un représentant de l'inspection générale de l'éducation nationale, d'un représentant de la direction de l'action culturelle de la Fnac, d'un représentant du Réseau Canopé, d'un représentant de la délégation académique à l'éducation artistique et l'action culturelle du rectorat de Rennes, du professeur coordonnateur national de l'opération, d'un représentant de l'association Bruit de lire.

3 - Accompagnement pédagogique

Les ouvrages sont envoyés par la Fnac par l'intermédiaire de la Société française du livre.

Tout au long de cette opération, les classes participantes sont accompagnées dans leur lecture par leur professeur de français et le professeur documentaliste, eux-mêmes conseillés par les six professeurs coordonnateurs régionaux.

Les élèves peuvent bénéficier d'actions pédagogiques proposées tout au long de l'opération par les partenaires, comme la plateforme Goncourt des lycéens sur le site du rectorat de Rennes ou le journal des classes Goncourt des lycéens qui permettent aux classes de produire des textes et des critiques, de réfléchir à des critères de jugement, de partager leur expérience.

II - Modalités de l'opération en 2016-2017

1 - Sélection des classes

Ce prix concerne tous les lycées, généraux, technologiques et professionnels, agricoles, de la seconde aux classes de BTS, ainsi que les établissements de l'Agence de l'enseignement du français à l'étranger (AEFE) et ceux de la Mission laïque française (MLF). Une attention particulière devra être portée à la candidature des lycées professionnels ainsi qu'à celle des lycées éloignés, situés par exemple dans les départements et collectivités d'outre-mer ou en zone rurale.

Les classes qui participeront au prix sont proposées, au niveau régional, par la délégation académique et culturelle (Daac) de chaque académie, en lien avec Bruit de lire et la Fnac. La sélection proposée est validée par les membres du comité de pilotage. Un établissement ne peut participer deux années de suite et doit attendre trois ans avant de poser une nouvelle candidature.

2 - Les rencontres régionales

Les rencontres régionales sont déterminantes pour la motivation des élèves et leur engagement dans la lecture. Organisées au mois d'octobre, à l'initiative de la Fnac et de Réseau Canopé, les rencontres entre les auteurs en lice et les jeunes lecteurs des classes d'une même région encouragent la lecture et la rendent vivante.

3 - Jurys

Le prix comprend deux tours de délibérations :

- le jury régional : il réunit les délégués élus dans chaque classe (1 par classe) et porteurs de leur tiercé. Les membres de ce jury élisent à leur tour trois romans représentatifs des préférences et des choix arrêtés par les lycéens de leur région ; ils choisissent également deux délégués de région qui les représenteront aux délibérations nationales. Le jury régional fait remonter les choix littéraires arrêtés, en métropole, dans chacune des six régions ;
- le jury national : les délégués de région sont accueillis à Rennes la veille des délibérations, qui se tiennent à huis clos et sont encadrées par un représentant de la Fnac et animées par la coordonnatrice nationale. Le prix Goncourt des lycéens est annoncé à 13 heures devant la presse le 17 novembre 2016.

Remarques relatives à l'organisation des jurys :

- certaines modalités spécifiques sont aménagées afin de permettre la participation des lycées d'outre-mer ;
- le déplacement du délégué élu de chaque classe participant au jury régional est à la charge de son établissement ;
- le déplacement du délégué régional participant au jury national est pris en charge par l'association Bruit de lire ;
- les délibérations, y compris au sein de la classe en amont du jury régional, se déroulent à huis clos.

4 - Les Rencontres nationales de Rennes

Organisées par Bruit de lire, sous l'égide du MENESR, ces journées permettent à quelques classes candidates, sur la base du volontariat, de rencontrer des auteurs, des éditeurs, des critiques littéraires, des bibliothécaires, des spécialistes du numérique, des membres de l'Académie Goncourt pour échanger, découvrir, débattre, prolonger l'expérience. D'autres propositions sont faites aux élèves pour favoriser l'ouverture vers d'autres domaines d'expression et valoriser les productions des classes.

Les classes qui souhaitent participer à ces rencontres doivent faire parvenir une lettre de candidature à Bruit de Lire. Le coût forfaitaire de la participation aux Rencontres nationales de Rennes est de 900 euros, quelle que soit l'origine géographique du lycée volontaire.

5 - Calendrier

Jusqu'au 15 mai 2016 : **dépôt des candidatures** d'établissements auprès des délégations académiques à l'éducation artistique et à l'action culturelle (Daac).

Vendredi 24 juin 2016 : réunion d'information à destination des équipes éducatives des établissements sélectionnés au terme de laquelle le règlement de l'opération est remis aux enseignants dont les classes participeront au prix

Goncourt des lycéens.

Mardi 6 septembre 2016 : **publication de la liste d'ouvrages sélectionnés** par les membres de l'académie Goncourt, envoi des livres par la Fnac aux établissements et **début des lectures par les classes**.

Du 10 au 18 octobre 2016 : organisation par la Fnac et le Réseau Canopé des rencontres régionales (rencontres avec des écrivains), puis **délibérations en classe** (lieux à préciser ultérieurement).

Lundi 14 novembre 2016 : **délibérations régionales** (six régions).

Jeudi 17 novembre 2016 : délibérations nationales à Rennes.

Les 24 et 25 novembre 2016 : **Rencontres nationales de Rennes**.

6 - Engagement des établissements

Les établissements qui participent au prix Goncourt des lycéens s'engagent :

- à prendre en charge la venue du chef d'établissement et du (ou des) professeur(s) organisateur(s) du concours lors de la réunion du vendredi 24 juin 2016 ;
- à prendre en charge le déplacement de la classe pour sa participation aux rencontres régionales d'octobre avec les auteurs, organisées par la Fnac et Réseau Canopé ;
- à prendre en charge, pour les délibérations régionales du 14 novembre 2016, les déplacements de l'élève délégué et de l'enseignant qui l'accompagne ;
- à autoriser, en cas d'élection par les membres du jury régional, le déplacement d'un élève délégué accompagné d'un enseignant aux délibérations nationales à Rennes (l'organisation et les frais de ces déplacements sont pris en charge par l'association Bruit de Lire) ;
- en cas de participation de la classe aux Rencontres nationales de Rennes, les 24 et 25 novembre 2016, à verser la somme forfaitaire de 900 euros quelle que soit l'origine géographique de l'établissement.

III - Sites

Site du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

<http://eduscol.education.fr/cid55533/goncourt-des-lyceens.html>

Espace numérique du Réseau Canopé

<https://www.reseau-canope.fr/goncourt-des-lyceens.html>

Sites du rectorat de Rennes

- Présentation du dispositif :

<http://espaceeducatif.ac-rennes.fr/jahia/Jahia/lang/fr/pid/15108>

- Plate-forme d'échanges :

<http://www.goncourt-des-lyceens-2016.ac-rennes.fr>

Cette plate-forme ne sera fonctionnelle qu'à la rentrée 2016. Il est possible de consulter les échanges sur l'édition précédente à l'adresse :

<http://www.goncourt-des-lyceens-2015.ac-rennes.fr/>

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement scolaire,
Florence Robine

Enseignements primaire et secondaire

Baccalauréat technologique

Épreuve d'évaluation des compétences expérimentales de la série STL - session de 2016

NOR : MENE1606195N

note de service n° 2016-026 du 14-3-2016

MENESR - DGESCO A - MPE

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; au vice-recteur de la Polynésie française ; à la vice-rectrice de Mayotte ; au directeur du service interacadémique des examens et concours d'Île-de-France ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux ; aux chefs d'établissement ; aux professeurs

Cette note de service organise l'épreuve citée en objet pour la session 2016 du baccalauréat dans les spécialités de biotechnologies et de sciences physiques et chimiques en laboratoire. Cette épreuve d'évaluation des compétences expérimentales concerne toutes les académies de métropole et des départements et régions d'outre-mer ainsi que la Polynésie française.

La préparation, le déroulement et le suivi de cette épreuve d'examen doivent être conduits conformément à la définition d'épreuve concernée et aux consignes définies tant aux niveaux national que local.

Les chefs d'établissement sont responsables de l'organisation de cette épreuve. Ils définissent et mettent en œuvre, dans le respect des consignes de sécurité nationales et académiques, le dispositif matériel nécessaire. Ils communiquent le calendrier qu'ils ont retenu en la matière au recteur d'académie ou au vice-recteur concerné.

Les professeurs et les personnels techniques de laboratoire sont astreints à une obligation de confidentialité qui s'applique aux situations d'évaluation dans leur intégralité, avant, pendant et après la passation de l'épreuve.

1. Spécialité biotechnologies

Situations d'évaluation et documents d'accompagnement

Une banque contenant l'ensemble des supports de l'épreuve a été constituée.

16 situations d'évaluation, numérotées de 1 à 16 y figurent.

Chacune d'elles comprend quatre fichiers :

- un fichier « matière d'œuvre » ;
- un fichier « sujet » ;
- un fichier « dossier technique » ;
- un fichier « grille d'évaluation par compétence ».

Ces situations sont accompagnées :

- d'un aide-mémoire de métrologie 2016, à photocopier à raison d'un exemplaire par candidat ;
- d'un fichier « descripteurs IAM » et d'un fichier de recommandations à photocopier pour chaque évaluateur.

La banque contenant ces seize situations d'évaluation a été transmise sous forme numérique à toutes les académies concernées pour communication aux centres d'épreuve.

Dès réception, le chef d'établissement conserve la banque, dans son intégralité, dans un endroit dédié et sécurisé de l'établissement. **Toute copie de la banque, sous quelque forme que ce soit, est interdite.**

Préparation et déroulement de l'épreuve

À partir de l'analyse des matières d'œuvre, de la capacité des laboratoires, des contraintes matérielles et du nombre d'examineurs potentiels, l'établissement décide du nombre de sujets nécessaires dans chaque laboratoire utilisé pour le déroulement de cette épreuve.

Le choix des sujets s'effectue, ensuite, sous la responsabilité du directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques ou du professeur coordonnateur de biotechnologies, responsable des laboratoires, en respectant toutes les consignes de confidentialité d'une épreuve de baccalauréat. Un juste équilibre est offert entre les différentes composantes de l'enseignement de la spécialité. Le choix des situations est guidé par les équipements disponibles dans l'établissement et les apprentissages mis en œuvre.

L'épreuve se déroule selon le calendrier figurant en annexe pour la métropole, La Réunion, la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique et selon le calendrier fixé par le vice-recteur pour la Polynésie française. Les évaluateurs seront présents impérativement une heure avant le début de l'épreuve.

Tout incident significatif relatif au contenu même de la banque doit être signalé et traité au niveau de l'académie ou de la collectivité d'outre-mer concernée, par la cellule d'alerte que le recteur d'académie ou le vice-recteur aura mise en place à cet effet. Tout autre incident significatif doit être immédiatement signalé par le chef d'établissement concerné au recteur d'académie ou au vice-recteur qui en saisira la direction générale de l'enseignement scolaire (mission du pilotage des examens) pour décision.

Suivi de l'épreuve

Les situations d'évaluation sont exclusivement destinées aux épreuves. La diffusion et l'utilisation en classe de la banque les contenant ne sont pas autorisées. Le chef d'établissement doit s'assurer de la non diffusion et de la destruction de la banque dans son intégralité après les épreuves. Il en informera le recteur d'académie ou vice-recteur concerné.

Les inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux dressent, avec le concours des professeurs, un bilan de l'épreuve pratique qui est transmis, ensuite, à l'inspection générale de l'éducation nationale.

2. Spécialité sciences physiques et chimiques en laboratoire

Situations d'évaluation et documents d'accompagnement

Une banque, contenant l'ensemble des supports de l'épreuve, a été constituée.

15 situations d'évaluation y figurent :

- en physique : P2 ; P8 ; P15 ; P17 ; P21 ;
- en physique-chimie : PC4 ; PC10 ; PC14 ; PC19 ; PC23 ;
- en chimie : C1 ; C11 ; C16 ; C19 ; C21.

Elles sont accompagnées d'un fichier de consignes pour les enseignants.

La banque a été transmise sous forme numérique aux académies destinataires pour communication aux centres d'épreuve.

Dès réception, le chef d'établissement conserve la banque, dans son intégralité, dans un endroit dédié et sécurisé de l'établissement. **Toute copie de la banque, sous quelque forme que ce soit, est interdite.**

Préparation et déroulement de l'épreuve

Le choix des sujets doit offrir un juste équilibre entre les différentes composantes de l'enseignement de la spécialité. Cette sélection doit s'effectuer en respectant toutes les consignes de confidentialité d'une épreuve de baccalauréat. Le choix des situations est guidé par les équipements disponibles dans l'établissement et les apprentissages mis en œuvre.

L'épreuve se déroule selon le calendrier fixé par le recteur d'académie ou le vice-recteur concerné.

Tout incident significatif relatif au contenu même de la banque doit être signalé et traité au niveau de l'académie ou du vice-rectorat concerné, par la cellule d'alerte que le recteur d'académie ou le vice-recteur aura mise en place à cet effet. Tout autre incident significatif doit être immédiatement signalé par le chef d'établissement concerné au recteur d'académie ou au vice-recteur qui en saisira la direction générale de l'enseignement scolaire (mission du pilotage des examens) pour décision.

Suivi de l'épreuve

Les situations d'évaluation sont exclusivement destinées aux épreuves. La diffusion et l'utilisation en classe de la banque les contenant ne sont pas autorisées. Le chef d'établissement doit s'assurer de la non diffusion et de la destruction de la banque dans son intégralité après les épreuves. Il en informera le recteur d'académie ou vice-recteur concerné.

Le recteur ou le vice-recteur d'académie désigne un ou deux inspecteur(s) d'académie-inspecteur(s) pédagogique(s) régional(aux) référent(s), pour s'acquitter des missions qui leur sont confiées ci-après.

Les inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux référents sont destinataires de la banque de situations concernée et sont informés des choix effectués par les établissements ; ces référents sont, par ailleurs, chargés de répondre, directement, à toute difficulté que les professeurs coordonnateurs leur soumettront.

Les inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux dressent, avec le concours des professeurs, un bilan de l'épreuve pratique qui est transmis, ensuite, à l'inspection générale de l'éducation nationale.

3. Aménagement de l'épreuve à l'attention des candidats présentant un handicap

En application des articles D. 351-27 et D. 351-28 du code de l'éducation, le recteur d'académie peut accorder aux candidats présentant un handicap, sur proposition du médecin désigné par la Maison départementale des personnes handicapées, un aménagement de l'épreuve. Les adaptations accordées peuvent porter notamment sur le choix des types de situations proposés au tirage au sort, sur l'aménagement du poste de travail, sur la majoration du temps imparti, sur l'aide d'un secrétaire, sur la présentation voire l'adaptation du support lui-même. Dans ce dernier cas, on veillera à ce que le support de l'épreuve permette que des compétences expérimentales soient mises en œuvre par le candidat afin qu'elles puissent être évaluées. L'objectif est que le maximum de candidats en situation de handicap puissent passer l'épreuve, sans toutefois que soient dénaturées les compétences expérimentales évaluées.

Rappel des textes en vigueur

- Définition de l'épreuve d'évaluation des compétences expérimentales dans la série STL, applicable à compter de la session 2013 : [note de service n° 2012-035 du 6 mars 2012](#) (B.O.E.N. n° 12 du 22 mars 2012).
- Utilisation des calculatrices : [circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999](#) (B.O.E.N. n° 42 du 25 novembre 1999).

Pour le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

La directrice générale de l'enseignement scolaire,
Florence Robine

Annexe

Épreuves de compétences expérimentales en biotechnologies- Calendrier session 2016 Métropole, La Réunion, Guadeloupe, Guyane, Martinique

Sujets	1 et 2	3 et 4	5 et 6	7 et 8	9 et 10	11 et 12	13 et 14	15 et 16
Dates et horaires (heure locale)	Laboratoire de biotechnologie Lundi 30 mai 14 h 00 - 17 h 00	Laboratoire de biotechnologie Mardi 31 mai 9 h 00 - 12 h 00	Laboratoire de biotechnologie Mardi 31 mai 14 h 00 - 17 h 00	Laboratoire de biotechnologie Mercredi 1er juin 9 h 00 - 17 h 00	Laboratoire de biotechnologie Mercredi 1er juin 14 h 00 - 17 h 00	Laboratoire de biotechnologie Jeudi 2 juin 9 h 00 - 12 h 00	Laboratoire de biotechnologie Jeudi 2 juin 14 h 00 - 17 h 00	Laboratoire de biotechnologie Vendredi 3 juin 9 h 00 - 12 h 00

Les évaluateurs seront présents impérativement une heure avant le début de l'épreuve.

Mouvement du personnel

Conseils, comités, commissions

Nomination au conseil d'administration du Centre national d'enseignement à distance (Cned)

NOR : MENF1600199A

arrêté du 18-2-2016

MENESR - DAF A4

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, en date du 18 février 2016, Peggy Domeyne, chef de projet à la mission de la pédagogie et du numérique pour l'enseignement supérieur à la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, est nommée membre du conseil d'administration du Centre national d'enseignement à distance au titre du a) du 1° de l'article R. 426-5 du code de l'éducation, en qualité de représentante de l'État suppléante, en remplacement de Hervé Lièvre.

Mouvement du personnel

Conseils, comités, commissions

Nomination au conseil d'orientation du Centre national d'enseignement à distance (Cned)

NOR : MENF1600200A

arrêté du 19-2-2016

MENESR - DAF A4

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 19 février 2016, sont nommés au conseil d'orientation du Centre national d'enseignement à distance :

1/ Pour le collège interne, en qualité de représentants des usagers du centre :

- Stéphanie Dubuc (titulaire) et Saïd Ait Dahmane (suppléant) ;
- Marie-Clémence Gorenstein (titulaire) et Wendy Georgel (suppléante) ;
- Fabienne Velter (titulaire) et Nadia Imourig (suppléante).

2/ Pour le collège externe :

a) en qualité de personnalités compétentes en matière d'éducation, d'enseignement supérieur ou de recherche publique :

- Laurent Batut ;
- Bernard Cornu ;
- Jacques Fontanille ;
- François Mahieu ;
- Monsieur Daniel Vitry ;
- Paul Zagame.

b) en qualité de personnalités du monde économique et social :

- Véronique de Chanterac ;
- Monsieur Daniel Kaplan ;
- Monsieur Daniel Houry.

c) en qualité de personnalités étrangères :

- Bernadette Charlier ;
- Torunn Gjelsvik ;
- Andrew Robinson.

Véronique de Chanterac est nommée présidente du conseil d'orientation du Centre national d'enseignement à distance.

Mouvement du personnel

Nomination

Directeur académique des services de l'éducation nationale

NOR : MENH1603051D

décret du 26-2-2016 - J.O. du 28-2-2016

MENESR - DGRH E1-2

Par décret du Président de la République en date du 26 février 2016, Didier Deleris, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale du Pas-de-Calais, est nommé directeur académique des services de l'éducation nationale des Ardennes à compter du 1er mars 2016, en remplacement de Patrice Dutot, admis à faire valoir ses droits à pension de retraite.

Mouvement du personnel

Nomination

Directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale

NOR : MENH1603049D

décret du 26-2-2016 - J.O. du 28-2-2016

MENESR - DGRH E1-2

Par décret du Président de la République en date du 26 février 2016, Alexandre Falco, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional, est nommé directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale de l'Ain à compter du 22 février 2016, en remplacement de Liliane Menissier, mutée.

Mouvement du personnel

Nomination

Directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale

NOR : MENH1603483D

décret du 26-2-2016 - J.O. du 28-2-2016

MENESR - DGRH E1-2

Par décret du Président de la République en date du 26 février 2016, Patrice Lemoine, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional, est nommé directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale de Loire-Atlantique à compter du 1er mars 2016, en remplacement de Mathias Bouvier, muté.

Mouvement du personnel

Nomination

Directeur de l'école supérieure du professorat et de l'éducation de l'académie de Versailles au sein de l'université de Cergy-Pontoise

NOR : MENS1600176A

arrêté du 7-3-2016

MENESR - DGESIP A1-3

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et du secrétaire d'État chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 7 mars 2016, Jacques Renaud, professeur des universités, est nommé en qualité de directeur de l'école supérieure du professorat et de l'éducation de l'académie de Versailles au sein de l'université de Cergy-Pontoise, pour une période de cinq ans.

Informations générales

Appel à candidatures

Un poste d'enseignant du premier degré spécialisé à la Segpa du lycée Comte de Foix en principauté d'Andorre

NOR : MENE1600206V

avis

MENESR - DGESCO B2-MOM

Un poste d'enseignant du premier degré spécialisé est susceptible d'être vacant à la Segpa du lycée Comte de Foix d'Andorre-la-Vieille en principauté d'Andorre à compter de la rentrée 2016.

Cet enseignant fait fonction de directeur de la Segpa et bénéficie d'une décharge de service de 0.5 ETP.

À ce titre, il est chargé de l'organisation du fonctionnement de la Segpa sous l'autorité du proviseur en particulier il doit rechercher et suivre les stages des élèves.

Ce poste est ouvert à un enseignant du premier degré titulaire du Capsais option F.

Compte tenu de la population scolarisée et des missions de directeur, la connaissance du catalan et de l'espagnol est indispensable.

Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae, du dernier arrêté de promotion d'échelon et des deux dernières notations administratives doivent parvenir **par voie hiérarchique**, dans **un délai de deux semaines** à compter de la parution du présent avis au Bulletin officiel de l'éducation nationale, à la direction générale de l'enseignement scolaire, service du budget, de la performance et des établissements, sous-direction de la performance et du dialogue avec les académies, mission outre-mer Andorre, 110 rue de Grenelle 75357 Paris SP 07. Un double des candidatures sera directement adressé à Monsieur le délégué à l'enseignement français en Andorre, BP 88, AD500 Andorre-la-Vieille, principauté d'Andorre.

Des renseignements complémentaires peuvent être demandés :

- à la direction générale de l'enseignement scolaire, Mission outre-mer Andorre - 110 rue de Grenelle - 75357 Paris SP 07 (01 55 55 19 40 ou 01 55 55 38 52) ;
- à la délégation à l'enseignement français en Andorre - BP 88 - AD500 Andorre-la-Vieille - principauté d'Andorre (00 376 802 770).
- au lycée Comte de Foix - 25 Prada Motxilla - AD503 Andorre-la-Vieille - principauté d'Andorre (00 376 872 500).

Informations générales

Appel à candidatures

Un poste de professeur de lycée en sciences physiques - DNL anglais au lycée Comte de Foix en principauté d'Andorre

NOR : MENE1600207V

avis

MENESR - DGESCO B2-MOM

Un poste de professeur de lycée en sciences physiques sera vacant au lycée Comte de Foix à la rentrée 2016. L'enseignant agrégé ou certifié pourra enseigner au collège comme au lycée où il devra développer une section européenne. Il sera obligatoirement habilité en DNL anglais.

La pratique du catalan et/ou de l'espagnol est vivement conseillée pour le suivi des élèves et le contact avec les parents d'élèves.

Les candidatures, accompagnées d'un état des services effectués, du dernier arrêté de promotion d'échelon, des deux dernières notations administratives et de la certification complémentaire en DNL anglais, doivent parvenir par voie hiérarchique, dans un délai de deux semaines à compter de la parution du présent avis au Bulletin officiel de l'éducation nationale, à la direction générale de l'enseignement scolaire, service du budget, de la performance et des établissements, sous-direction de la performance et du dialogue avec les académies, mission outre-mer Andorre, 110, rue de Grenelle, 75007 Paris.

Un double des candidatures sera directement adressé à Monsieur le délégué à l'enseignement français en Andorre, délégation à l'enseignement français - C/Baixada del Moli, 5, Edifici « Moli III » B - 1.1, BP 88, AD500 Andorre-la-Vieille, principauté d'Andorre.

Des renseignements complémentaires peuvent être fournis sur demande adressée :

- à la direction générale de l'enseignement scolaire, Mission outre-mer Andorre, 110, rue de Grenelle, 75007 Paris (01 55 55 19 05) ;

- à la délégation à l'enseignement français en Andorre, C/Baixada del Moli, 5, Edifici « Moli III » B - 1.1, BP 88, AD500 Andorre-la-Vieille, principauté d'Andorre (00 376 802 770)

Informations générales

Appel à candidatures

Quatre postes d'adjoint technique de recherche et de formation (ATRF) 2e classe au lycée Comte de Foix en principauté d'Andorre

NOR : MENE1600201V

avis

MENESR - DGESCO B2 - MOM

1 - Un adjoint technique de maintenance des bâtiments

Cet agent sera amené à travailler principalement sur la maintenance des bâtiments (plomberie, électricité, chauffage, agencement intérieur, menuiserie, peinture). Des tâches de nettoyage compléteront son service : salles de classe, plonge cuisine, sanitaires.

Ce poste nécessite une certaine disponibilité horaire et relationnelle notamment.

La pratique orale de l'espagnol et/ou du catalan serait appréciée.

2 - Un adjoint technique de maintenance des parties extérieures

Cet agent sera amené à travailler principalement sur les zones extérieures du lycée (nettoyage des cours et des containers de tri sélectif à déchets, entretien des espaces verts, utilisation d'un chariot élévateur pour la taille des arbres, déneigement).

Des tâches de nettoyage compléteront son service : salles de classe, plonge cuisine, sanitaires.

Ce poste nécessite une adaptation horaire aux besoins du service du soir jusqu'à 21 h 30.

La pratique orale de l'espagnol et/ou du catalan serait appréciée.

3 - Un adjoint technique d'entretien polyvalent

Cet agent assurera le nettoyage des salles de classe, des sanitaires, de la plonge, de la cuisine et du réfectoire au moyen de l'utilisation de matériel professionnel (auto-laveuse, nettoyeur haute puissance).

Ce poste nécessite une adaptation horaire aux besoins du service du soir jusqu'à 21 h 30.

La pratique orale de l'espagnol et/ou du catalan serait appréciée.

4 - Un adjoint technique de cuisine

L'agent travaillera au service du midi et/ou du soir. Le service du midi est assuré par deux autres agents (ATRF 1re classe et ATRF principal 2e classe). La demi-pension accueille 1 300 élèves de 11 h 30 à 14 h 30. Le soir, l'internat compte une trentaine d'élèves de 19 h 00 à 20 h 30.

Il sera sous les ordres des cuisiniers pour la préparation froide ou chaude, l'accueil des livraisons et l'entretien du matériel de cuisine selon les normes HACCP (nettoyage, désinfection, analyses des températures, relevés des plats témoins, etc.).

La pratique orale de l'espagnol et/ou du catalan serait appréciée.

Les candidatures accompagnées d'un état des services effectués, du dernier arrêté de promotion d'échelon et des deux dernières notations administratives doivent parvenir par voie hiérarchique, dans un délai de deux semaines à compter de la parution du présent avis au Bulletin officiel de l'éducation nationale, à la direction générale de l'enseignement scolaire - Service du budget, de la performance et des établissements - Sous-direction de la performance et du dialogue avec les académies - Mission outre-mer Andorre - 110, rue de Grenelle - 75007 Paris.

Un double des candidatures sera directement adressé à monsieur le délégué à l'enseignement français en Andorre - Délégation à l'enseignement français - C/ Baixada del Moli - 5, Edifici « Moli III » B - 1.1 - BP 88 - AD500 Andorre la Vieille - principauté d'Andorre.

Des renseignements complémentaires peuvent être fournis sur demande adressée :

- à la direction générale de l'enseignement scolaire

Mission outre-mer Andorre

110, rue de Grenelle - 75007 Paris

Tél. : 01 55 55 19 40 ou 01 55 55 19 05

- à la délégation à l'enseignement français en Andorre

C/ Baixada del Moli, 5

Edifici « Moli III » B - 1.1 - BP 88

AD500 Andorre la Vieille - principauté d'Andorre

Tél. : 00 376 802 770

- au lycée Comte de Foix

25, Prada Motxilla

AD503 Andorre-la-Vieille - principauté d'Andorre

Tél. : 00 376 872 500.

Informations générales

Appel à candidatures

Un poste d'infirmier/infirmière - Poste de catégorie A au lycée Comte de Foix à Andorre-la-Vieille en principauté d'Andorre

NOR : MENE1600202V

avis

MENESR - DGESCO B2 - MOM

Un poste d'infirmier/infirmière scolaire d'externat est créé afin de renforcer le service infirmier de l'établissement qui comprend déjà un poste d'infirmière scolaire d'internat.

Les missions de l'infirmier/ière scolaire en poste au lycée Comte de Foix sont restreintes par rapport à celles en usage en France. La politique de santé y est définie par le gouvernement andorran.

L'infirmier(ière) scolaire assure le suivi médical d'élèves collégiens et lycéens (1 500 élèves).

Il/elle collabore aux diverses actions de prévention destinées aux élèves (information sur le tabac, l'alcool, les drogues, la sexualité et les comportements alimentaires) sur le temps dédié à ces interventions (160 heures annuelles) dans le cadre du Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC).

Il/elle accueille au sein de l'infirmerie, du lundi au vendredi sur une base horaire de 39 h 30 par semaine, les élèves afin d'assurer des soins préventifs et curatifs.

Son emploi du temps est établi en fonction des besoins de service sur les 36 semaines scolaires. La prise de service est fixée à deux jours avant la rentrée officielle des élèves.

Le lycée Comte de Foix héberge une trentaine d'élèves à l'internat du lundi soir au jeudi soir.

La pratique orale de l'espagnol et/ou du catalan est recommandée.

Le poste n'est pas logé.

Les candidatures accompagnées d'un état des services effectués, du dernier arrêté de promotion d'échelon et des deux dernières notations administratives doivent parvenir par voie hiérarchique, dans un délai de deux semaines à compter de la parution du présent avis au Bulletin officiel de l'éducation nationale, à la direction générale de l'enseignement scolaire - Service du budget, de la performance et des établissements - Sous-direction de la performance et du dialogue avec les académies - Mission outre-mer Andorre - 110, rue de Grenelle - 75007 Paris.

Un double des candidatures sera directement adressé à Monsieur le délégué à l'enseignement français en Andorre, Délégation à l'enseignement français - C/ Baixada del Moli, 5 - Edifici « Moli III » B - 1.1 - BP 88 - AD500 Andorre-la-Vieille - principauté d'Andorre.

Des renseignements complémentaires peuvent être fournis sur demande adressée :

- à la direction générale de l'enseignement scolaire

Mission outre-mer Andorre

110, rue de Grenelle - 75007 Paris

Tél. : 01 55 55 19 40 ou 01 55 55 19 05

- à la délégation à l'enseignement français en Andorre

C/Baixada del Moli, 5

Edifici "Moli III" B - 1.1 - BP 88

AD500 Andorre-la-Vieille - principauté d'Andorre

Tél. 00(376) 802 770

- au lycée Comte de Foix

25, Prada Motxilla

AD503 Andorre-la-Vieille - principauté d'Andorre

Tél. : 00(376) 872 500.

